

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les droits et obligations de la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** dans le cadre de la vente des **produits référencés sur son catalogue ou des prestations liées à la distribution de ces produits.**

A défaut de contrat conclu entre la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** et l'acheteur, ou de conditions générales ou particulières d'achat expressément acceptées par celui-ci, les ventes effectuées sont soumises aux conditions générales de vente décrites ci-après.

En conséquence, tous les produits et prestations de services fournis par la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** impliquent l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout prospectus ou autre document publicitaire qui n'ont qu'une valeur indicative.

ARTICLE 2 PAIEMENT ET CONDITIONS DE PAIEMENT

.1 Prix

Le prix des produits et services proposés est exprimé en Euros. Les prix sont mentionnés HT. Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande, ainsi qu'éventuellement les frais de port.

Tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits et services, à la date stipulée par le décret d'application.

.2 Règlement

Le client peut effectuer le règlement de ses commandes soit en espèces dans la limite du plafond légal, soit par carte bancaire, soit par chèque ou virement. Toutes les cartes bancaires françaises sont acceptées ainsi que les cartes American Express, Eurocard / Mastercard et Visa internationales.

Toute commande payée en espèces ne sera cédée qu'à la réception du règlement.

La société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement.

ARTICLE 3 RABAIS ET RISTOURNES

Les produits et prestations de services sont facturés aux conditions de tarifs en vigueur au moment de la réception.

Ces tarifs incluent les rabais et ristournes que la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** serait amenée à consentir, en fonction de ses résultats, des accords commerciaux individuels, ou de la prise en charge de certaines fonctions par le client.

ARTICLE 4 CLAUSE PENALE

Le défaut de paiement total ou partiel de la prestation à sa date d'exigibilité entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'allocation à la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** d'une pénalité de retard et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40,00 Euro(s).

Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes TTC restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix de la prestation effectuée jusqu'à son paiement total.

Le taux d'intérêt légal de référence est celui en vigueur au jour de l'utilisation des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 5 CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les trente (30) jours suivant la mise en œuvre de l'article « clause pénale », le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre de la prestation effectuée par la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES**, la vente sera résolue de plein droit, sans autre formalité, dès réception de la mise en demeure envoyée par la société.

En outre, la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au client défaillant.

L'existence de la présente clause n'interdit pas au vendeur de renoncer au bénéfice de celle-ci et de demander le paiement du prix.

ARTICLE 6 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les produits et prestations de services vendus comme définis dans la facture restent la propriété de la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** jusqu'au paiement intégral du prix par le client.

Pendant la durée de la réserve de propriété, le client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, la propriété des services livrés et restés impayés pourra être revendiquée par la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES**.

En cas de revente des services fournis par la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** alors que le client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdits services et du droit de la société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** de revendiquer entre ses mains, soit les services concernés, soit le prix de ceux-ci.

ARTICLE 7 CONDITIONS DE LIVRAISON

Les livraisons sont bi-mensuelles, hebdomadaires ou bi-hebdomadaires suivant la situation géographique du client et des conditions éventuellement établies en accord entre la **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** et le client.

Pour livraison A pour B, les commandes doivent impérativement être passées avant 15h.

Certains produits fragiles à DLC très courte ne sont disponibles qu'en précommande.

La **SARL JEAN NOEL FROMAGES** se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de retard d'appel.

La plupart des livraisons sont gratuites .

cas d'exception: très petite quantité, difficulté évidente d'accès, horaires incompatibles, éloignement de notre zone de chalandise. Dès lors, une étude individuelle est envisagée, prestation de service au taux de TVA de 20%.

ARTICLE 8 DROIT DE RETRACTATION

SARL JEAN-NOEL FROMAGES accorde à l'acheteur un délai de rétractation (délai légal) de sept (7) jours pour retourner à ses frais, les produits ne lui convenant pas. Ce délai court à compter du jour de la livraison de la commande. Tout retour devra être signalé au préalable à **SARL JEAN-NOEL FROMAGES**.

ARTICLE 9 ENGAGEMENT

La société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article « objet » conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

ARTICLE 10 FORCE MAJEURE

La société **SARL JEAN-NOEL FROMAGES** n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 11 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

.1 Droit applicable

Les conditions générales, tous les actes et opérations en vertu des présentes ainsi que les droits et obligations des parties aux présentes sont régis et interprétés conformément au droit français.

.2 Juridiction

Si les parties ne parviennent pas à régler tout litige relatif aux conditions générales dans les quinze (15) jours suivant la notification écrite adressée par l'une des parties à l'autre concernant ledit litige, ce dernier sera réglé par le Tribunal de Commerce de Montpellier.

ARTICLE 12

Le fait de passer commande confirme l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente

A LUNEL VIEL LE 10 MAI 2014

Pour la Société,
Jean-Noël Conduzorgues.